



AMBASSADE DE FRANCE AU BRÉSIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Appel pour la seconde période du Conseil Consulaire des Bourses Scolaires (CCBS2) Campagne 2021/2022 – Brasilia.

Ouverture de la seconde période de la campagne 2021/22 des bourses scolaires Lycée François Mitterrand - Brasilia

La date limite de dépôt des dossiers à l'Ambassade de France à Brasília est fixée au **17/09/2021**, délai de rigueur.

Dépôt des dossiers : doivent être envoyés directement par voie postale au service social de la section consulaire de l'ambassade de France à Brasilia, **SES - Av. das Nações - Lote 04 - Quadra 801 CEP : 70404-900 - Brasília – DF**, au plus tard le vendredi 17 septembre 2021.

Les enfants pour lesquels une demande de bourse est formulée doivent être obligatoirement scolarisés à la rentrée. Seuls les enfants âgés d'au moins trois ans dans l'année civile de la rentrée scolaire peuvent prétendre au bénéfice des bourses scolaires (enfants nés en **2018**).

Toute famille ayant résidé en France ou dont l'un des parents continue d'y résider doit obligatoirement produire à l'appui de son dossier de demande de bourse un certificat de cessation de paiement de la caisse d'allocations familiales de sa dernière résidence en France.

Sont concernées par cette seconde période :

- Les premières demandes formulées par les familles qui viennent d'arriver dans la circonscription consulaire ou des familles déjà résidentes dont la dégradation de la situation financière nécessite désormais le dépôt d'un dossier.
- Les demandes de révision de leur dossier sollicitées par des familles contestant la décision de l'Agence lors de la 1^{ère} Commission.
- Les demandes de renouvellement présentées pour des élèves ayant échoué au baccalauréat ou par des familles qui, pour une raison majeure (maladie...), n'ont pas été en mesure de présenter leur dossier en première période 2021/2022.

Pour tout complément d'information, les demandeurs de bourses pourront prendre contact avec l'agent responsable des bourses scolaires à l'Ambassade de France à Brasilia : patrick.songy@diplomatie.gouv.fr ou consulat.brasilia-amba@diplomatie.gouv.fr et consulter l'instruction spécifique fixant le fonctionnement du dispositif des bourses scolaires sur le site internet de l'Agence : www.aefe.fr